

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 1<sup>er</sup> Décembre 2014 à 20 H 30

Convocation : 24/11/2014

Affichage : 01/12/2014

**Etaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Valérie QUEUCHE, Joss BERNARD Jocelyne DUVAL, Nadine BOUTER-TURILLON, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, et Messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST

**Secrétaire de séance** : M. Florian DARCO

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 3 novembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Affaires générales**

- Indemnité de conseil et confection du budget pour la perceptrice
  - Aménagement du secteur « A la vue de Dole »
    - Cartes avantages jeunes
- Enfouissement des réseaux FT entre Les Minerais et Dampierre

### **Questions diverses**

### **Affaires générales**

#### **Indemnité de conseil et confection du budget pour la perceptrice**

Sur proposition du Maire, après explications et débat, le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité de conseil et de la confection du budget allouées à Melle BONNAMOUR Valérie au taux de 30 % soit un montant de 119.34 €, eu égard à son implication dans la mise en œuvre budgétaire des travaux en régie.

#### **Aménagement du secteur « A la vue de Dole »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu du Cabinet GAUME, un projet financier concernant le projet d'urbanisation à la Vue de Dole, coût des travaux et estimations des recettes.

Après réflexion, le Conseil municipal décide de poursuivre le dossier. L'opération devra trouver son équilibre financier en considérant l'ensemble des retombées pour la commune (Taxe d'aménagement par exemple,..). Le prix des terrains devra être optimisé par rapport aux prix moyens existants. Le projet devra être réalisé par phases.

#### **Cartes avantages jeunes**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association évolution jeunesse a commandée 145 cartes avantages jeunes.

La commune participant à cette action à hauteur de 50% doit donc reverser 238.83 € à l'association.  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.

## **Enfouissement des réseaux FT entre les Mineraiis et Dampierre**

M. le Maire indique qu'il y a lieu de poursuivre les travaux d'enfouissement de la ligne France Télécom entre les Mineraiis et Dampierre, deuxième phase, en profitant comme la première phase des travaux de réfection de la canalisation d'eau potable.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, les devis suivants :

- MALPESA pour un montant de 19 118 € HT concernant la partie Génie civile
- ORANGE pour un montant de 9 178.86 € concernant le raccordement

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du plan de relance du BTP ainsi qu'une inscription sur le budget primitif 2015 (travaux programmés en janvier-février).

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu plusieurs devis de l'entreprise Demongeot concernant la réparation de plusieurs poteaux d'éclairages publics endommagés. Après délibération, le Conseil municipal décide de valider ces travaux nécessaires pour la sécurité.
2. Le Maire informe le Conseil municipal que l'assurance GROUPAMA nous rembourse la somme de 262.09 € suite à l'avenant au contrat intégrant le transfert de la compétence scolaire. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents.
3. Le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise SARL GAULARD ET ASSOCIES souhaiterait acquérir le terrain situé à côté de l'entreprise.  
Le Conseil municipal reste favorable à la vente de ce terrain au prix de 8 €/m<sup>2</sup>.
4. Le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise L.O.M.P quitte les ateliers relais de la CCJN pour s'installer sur la commune d'EVANS.
5. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des présents, le remboursement des frais engagés pour les billets de train des agents pour le salon des Maires à Monsieur Gounand pour la somme de 727 € ainsi que celui de Thomas Lebon pour la somme de 179 €.
6. Le Maire informe le Conseil municipal que l'association ADMR vient de créer deux antennes, l'une à LONS LE SAUNIER et l'autre à DOLE.
7. Le Maire informe le Conseil municipal que l'association des parents d'élèves louant la salle polyvalente le 28 mars 2015 dans le but de récolter des fonds pour les voyages scolaires des enfants, demande la gratuité de la salle.

Après réflexion, le Conseil municipal accepte la gratuité car les bénéfices sont aux profits des enfants de l'école de Dampierre.

8. Mme Bernard demande que la commune achète un aspirateur pour le nettoyage de la salle polyvalente par les associations. Des devis vont être demandés.

9. M. Thevenot précise que la distribution des cartes à puce pour l'accès à la déchèterie se fera le 13 décembre prochain.
10. M. Thevenot informe le Conseil municipal de la distribution du prochain bulletin municipal à programmer début janvier au plus tard.
11. Mme Alban demande si les agents communaux peuvent déneiger, en cas de besoin, pour le foyer logement. M. le Maire indique que le principe des années précédentes est reconduit.
12. Mme Paillard informe le Conseil municipal que la convention entre le Foyer Rural de Dampierre et la commune concernant le boulodrome est finalisée.
13. M. Gounand informe le Conseil municipal du renouvellement des cotisations à PEFC concernant les bois de la commune. Le montant est de 104.91 € pour 5 ans.
14. M. Gounand informe le Conseil municipal que le tirage des lots d'affouage aura lieu vendredi 5 décembre à 18h00.
15. M. Gounand informe le Conseil municipal que lors du congrès des maires, des contacts ont été pris avec une entreprise pour l'achat d'une balayeuse. Il précise qu'une subvention de 40 % peut être donnée par l'agence de l'eau.

La séance est levée à 22 H55